

L'argent des élections de 2015 divise la classe politique nationale au Burundi

PANA, 13 août 2013 Bujumbura, Burundi - Des responsables du Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) sont montés au créneau, mardi, pour fustiger les allégations de l'opposition qui ont fait état ces derniers jours de cotisations financières "obligatoires" qui sont demandées à chaque militant et sympathisant du parti au pouvoir en vue de mieux faire face aux dépenses des élections de 2015. La loi en vigueur sur les partis politiques proscribit surtout les financements extérieurs au pays, tandis que la contribution "symbolique" de 300 francs burundais (un dollar us=1515 francs burundais) a été déclarée "sur demande des membres à la base", selon le porte-parole officiel du CNDD-FDD actuellement aux affaires, Onésime Nduwimana, en félicitant, au passage, ceux d'entre eux qui se sont déjà acquittés du devoir militant.

"C'est en fait la fois normal et volontaire ce qui a été demandé par le parti aux militants et sympathisants", a renchéri le président actuel du CNDD-FDD, Pascal Nyabenda, en insistant sur le besoin de lever des fonds propres qui seront affectés à certaines dépenses liées aux préparatifs électoraux, comme l'achat de gadgets et autres uniformes distants de campagne. Par ailleurs, les responsables du parti ont fait une mise au point sur des contributions qui sont demandées "uniquement" aux membres et sympathisants du CNDD-FDD, alors que d'autres voix dans les milieux de l'opposition font état de demande de "cotisations obligatoires" en espèce, y compris auprès des non-adhérents aux partis politiques. L'opposition a encore décrié la méthode de "porte-à-porte" qui serait utilisée pour collecter la symbolique somme de 300 francs, au lieu de le faire au niveau des différentes permanences du CNDD-FDD. Par ailleurs, ceux qui ne se seront pas acquittés de la contribution en vue des élections de 2015 n'ont pas à craindre de représailles, comme le refus de leur octroyer des papiers administratifs divers au niveau des municipalités de résidence pour n'avoir pas cotisé. Il a encore fait taire les rumeurs, le porte-parole du CNDD-FDD. Les élections restent tributaires des contributions des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux du Burundi qui ont déboursé quelque 34,4 millions de dollars américains pour financer celles de 2010. La part du gouvernement burundais s'élève à près de 10 millions de dollars américains destinés à couvrir les frais de fonctionnement, comme les indemnités des commissaires et du personnel de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).